

Image not found or type unknown



Signification d'un jugement

Par **amel**, le **14/05/2008** à **19:31**

J'ai reçu un avis de depot d'un acte à l'étude concernant mon divorce.rnrnMa femme et moi sommes séparés depuis plusieurs années, et je me suis présenté à aucun jugement, et ne voulais pas prendre d'avocat.rnrnUn huissier est passé en mon absence à domicile, me laissant rnrnSignification d'un jugement(rendu en premier ressort) à la demande de mon épouse, rnJe vous signifie et en tête des présentes vous laisse copie : rnd'un jugement réputé contradictoire en premier ressort rendu par le tribunal de grande instance.rnrnJe voudrais savoir ce que ces phrases veulent dire en conséquence pour moi.rnEst-ce le jugement définitif de mon divorcernrnMerci